

**M. Cowan:** Je répète, comme je l'ai dit en commençant, que je suis tout à fait en faveur de l'objet du présent bill, et j'espère qu'il sera adopté par une majorité écrasante. Cependant, ayant parlé de l'initiative du gouvernement britannique lorsqu'il a mis sur le marché les obligations à primes, je tiens à nouveau à parler des moralistes qui s'opposent aux loteries dans notre pays et signaler que le très honorable Harold Macmillan dans le cours de la discussion en Angleterre a déclaré que ces obligations tentaient les membres de la collectivité qui ne se sentent pas attirés par l'appât du gain mais qui obéissent aux incitations de la chance.

J'estime qu'on devrait donner aussi aux Canadiens l'occasion de le faire et d'acheter des billets de loterie que légaliserait le bill présenté par l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Valade).

J'aimerais faire une dernière citation; il restera suffisamment de temps pour prendre le vote. M. Morton, professeur à Osgoode Hall, à Toronto, a examiné en 1957 la question du jeu au Canada et a déclaré qu'il était étonné de l'approbation manifestée par nombre de gens, dont des membres du clergé, qui s'opposaient fortement aux loteries publiques mais qui étaient en faveur d'«Ernie», tirage mensuel d'obligations à prime en Grande-Bretagne, pays où le jeu comporte le moins de risques au monde. «Ernie» c'est le nom donné au système électronique utilisé pour choisir les numéros au hasard parmi toutes les obligations à prime d'une livre en circulation, mais on ne donne en prix que le montant de l'intérêt de 4½ p. 100 sur toutes les obligations qui participent au tirage, et non la valeur des obligations elles-mêmes. Je suis en faveur de ce bill et, afin qu'on ait le temps de voter, je reprends mon fauteuil.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, les députés du NPD présents à la Chambre ce soir sont unanimes à soutenir que le sujet du débat actuel soit mis aux voix le plus tôt possible. Je me permets un geste biparti et je propose donc, appuyé par l'honorable député de Vegreville (M. Fane), que la question soit maintenant mise aux voix.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

(Texte)

**M. Jean-Pierre Côté (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques brèves observations.

[M. Valade.]

Le sujet à l'étude revient à la Chambre depuis déjà plusieurs années. En effet, à chaque session, différents bills sont présentés en vue d'amender le Code criminel et ainsi permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de tenir les loteries nationale et provinciales.

(Traduction)

**M. Clancy:** Puis-je poser une question à l'honorable député? L'honorable député fait-il bien en refusant le droit de voter sur cette question?

**M. Valade:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que la motion doit être mise aux voix sans débat. Je pense que, d'après le Règlement de la Chambre, la motion doit être mise aux voix sans débat.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La motion proposant la mise aux voix dès maintenant peut faire l'objet d'un débat.

**M. Valade:** Mais l'honorable député ne parlait pas de la motion. Il parlait des loteries.

(Texte)

**M. Côté (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, j'en arrivais à la motion. Et puisqu'on demande de mettre la question aux voix, on doit certainement avoir le droit de faire quelques observations à ce sujet.

A mon avis, les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais apporté toute l'attention requise à l'étude de cette question. D'année en année, et de session en session, on a promis que dans un avenir rapproché, le gouvernement au pouvoir étudierait sérieusement cette question controversée. Mais rien ne bouge en ce sens.

Il semble que de fortes pressions s'exercent sur le gouvernement fédéral afin que le tout demeure dans le *statu quo*. Je suis formellement opposé à ce qu'une loterie soit organisée sur le plan national, mais en ce qui regarde les loteries provinciales, j'en suis à 200 p. 100.

Ce qui semble retarder la modification du Code criminel pour permettre la tenue de loteries, ce sont les pressions de certains groupes qui sont totalement opposés à tout genre de loteries. Mais si nous, du gouvernement fédéral, amendions le Code criminel afin de laisser aux provinces toute liberté pour organiser des loteries, ces pressions s'exerceraient sur les gouvernements provinciaux qui, à mon avis, sont capables de prendre leur propre décision à ce sujet. Par ailleurs, s'il y a eu des pressions pour empêcher tout amendement au Code criminel, il y en a certainement eu plus dans le sens contraire. Une des plus fortes voix à se faire entendre en faveur de ce projet est certainement celle de M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec.